

Prangins, le 10 février 2014

Aux membres du Conseil
communal de Prangins

Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du jeudi 12 décembre 2013

Sous la présidence de M. Reynald Pasche, Président du Conseil communal, la séance est ouverte à 20h00, avec l'ordre du jour suivant :

- 1) Appel
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Approbation du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2013
- 4) Communications du Bureau du Conseil
- 5) Communications de la Municipalité
- 6) **Préavis no 44/13**
Demande d'un crédit complémentaire de CHF 36'000.- (sur un total de CHF 46'000.-) pour l'assainissement de la butte pare-balles du stand de tir Duillier-Prangins
- 7) **Préavis no 45/13**
Demande d'un crédit de CHF 420'000.- TTC pour la création d'un espace public à côté de l'Auberge communale
- 8) **Préavis no 46/13**
Budget communal 2014
- 9) Annonce des préavis à venir
- 10) Propositions individuelles et divers
- 11) Contre-appel

- Le PRESIDENT salue M. le Syndic, les Municipaux, les Conseillers communaux, les journalistes de "La Côte" et du "24heures" et souhaite à tous la bienvenue pour cette dernière séance de l'année 2013.

1/ Appel

Avec 50 conseillers présents le quorum est atteint. Le Conseil peut donc valablement délibérer.

Les délibérations se font sur la base de 49 voix, le Président ne participant pas au vote.

Membres excusés : Mmes M.-Madeleine Rickli et Clotilde Vuilliemin et MM. Denys Chevalier, Igor Diakoff et Daniel Dubus.

La Municipalité est au complet.

2/ Adoption de l'ordre du jour

Sans aucune remarque, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3/ Approbation du procès-verbal de la séance du 29 octobre 2013

- Le SYNDIC. En page 6, dans son intervention, 4^{ème} ligne, il faut lire : «... il va plus loin au Conseil intercommunal du Conseil Régional ...».

- M. Robert BERNET. En haut de la page 6, il faut lire : « ...pour approbation c'est bien qu'il sera propriété... » et non « ce ».

Sans autre remarque, le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2013 est accepté par 44 oui et 5 abstentions.

4/ Communications du Bureau du Conseil

A/ Le PRESIDENT a participé au repas des aînés le jeudi 5 décembre, moment qu'il a beaucoup apprécié. Le Vice-Président a quant à lui été le soir même accueillir les nouveaux citoyens et il a également beaucoup aimé ce moment de convivialité et surtout la présence des jeunes.

B/ Conseil du 20 février 2014 : L'Assemblée bénéficiera d'une présentation du concept de mobilité par le Bureau Team+. Le préavis sur le Concept de requalification du Centre du Village sera également soumis aux conseillers. La réponse de la Municipalité au postulat de M. Dorenbos pour la création d'un giratoire et à la motion de ce dernier pour l'acquisition d'un radar seront également présentés.

C/ Votations du 24 novembre 2013 : Sur Prangins les résultats sont les suivants : L'objet No 1 sur les salaires équitables a été refusé par 902 non contre 401 oui. Taux de participation 60,28%. L'objet No 2 sur l'initiative sur les familles a été refusé par 917 non contre 374 oui. Taux de participation 60,15%. L'objet No 3 sur la vignette autoroutière a été refusé par 792 non contre 508 oui. Taux de participation 59,87%. Le PRESIDENT remercie l'ensemble du Bureau pour son engagement lors des dépouillements ainsi qu'à M. Terence Gale qui vient régulièrement nous aider.

5/ Communications de la Municipalité

- Mme D.-Ella CHRISTIN :

A/ Energie et Environnement :

Dans le cadre de la politique énergétique et climatique communale, la Municipalité soutient financièrement les démarches privées visant à économiser l'énergie et à promouvoir l'usage des énergies renouvelables.

Diverses subventions sont versées bénéficiant d'un budget annuel de CHF 100'000.-, montant qui en 2013 a été totalement octroyé. Les subventions pour les panneaux photovoltaïques ont eu beaucoup de succès. Afin de ne pas épuiser le budget trop rapidement, les conditions d'octroi de celles-ci ont été revues, avec un effet incitatif préservé mais des conditions financières moins avantageuses qu'auparavant. Une nouvelle directive a été établie à cet effet, ceci dès le 1^{er} décembre 2013.

D'autre part, le programme de politique énergétique et climatique pour la période 2011-2015 de la Municipalité qui comprend des mesures touchant de nombreux domaines tels que l'efficacité énergétique des infrastructures et bâtiments, la gestion des déchets ou la mobilité, suit son cours. La commune, actuellement partenaire en processus, devrait devenir une Cité de l'Energie en 2015.

B/ STEP : La deuxième étape des études du Plan Micropolluant en vue de la création d'une grande station d'épuration régionale à l'horizon 2020/2030 permettant de traiter les eaux usées de 100'000 équivalents-habitants a commencé. Ces études, pilotées par le Canton, auxquelles participe un nombre important de communes de notre bassin versant, dont Prangins, devraient aboutir à des premiers résultats en 2015. Ceux-ci devraient définir l'emplacement de la future STEP régionale et permettront ainsi à la commune de Prangins de se déterminer quant au futur de ses eaux usées.

C/ Conseil Intercommunal du Conseil Régional : Suite à l'échec du PIR, le Conseil Régional a décidé de mettre sur pied un groupe de travail qui devra mener une réflexion dès 2014 au sujet du Conseil régional, de son fonctionnement, et notamment de ses statuts, en vue de déterminer la suite à donner au sujet des divers investissements régionaux. Ce groupe de travail a été mis sur pied lors de la séance du Conseil intercommunal du Conseil Régional du 5 décembre et la Commune de Prangins, par sa déléguée, est représentée au sein de celui-ci.

Lors de ce Conseil intercommunal, la Municipalité de Prangins a aussi exprimé le fait qu'à son avis le mode de représentation des communes dans la composition du Comité de direction du Conseil Régional méritait d'être repensé dans sa globalité et précisé dans les statuts. La répartition des sièges au sein de ce CODIR est actuellement basée sur un découpage territorial en quatre sous-régions et la Municipalité estime que ceci n'est pas «équitable» et mérite d'être revu.

D/ Bâtiments : Une nouvelle convention d'utilisation de la salle au deuxième étage de la Maison Fischer a été signée entre la Municipalité et l'Union des sociétés locales. Les discussions ont eu lieu entre le Président de l'USL, M. Kappeler, Mme Seematter responsable des sociétés locales et Mme Christin. Elles ont permis d'aboutir à une convention qui permet à l'USL de mettre cette salle gratuitement à disposition des utilisateurs suivants :

- Sociétés et associations locales membres de l'USL;
- Organismes, institutions ou associations sans but lucratif ayant une activité socio-culturelle intéressant la population pranginoise (cours de catéchisme, société de tir, association telle que pro-vélo, etc.);
- Les habitants de Prangins désirant organiser des anniversaires d'enfants en âge de scolarité obligatoire les mercredis ou samedis après-midi.

- Mme Martine BAUD

A/ Commission d'urbanisme : Après le départ de M. Pierre Hanhart qui était président de cette commission, Mme Martine BAUD a demandé à M. Gilles Mauroux de reprendre le flambeau. Un nouveau membre a également fait son entrée, il s'agit de M. Eric Gétaz.

- Mme Violetta SEEMATTER

A/ 146 personnes ont été réunies lors du repas des aînés le 5 décembre. Comme annoncé par le **PRESIDENT**, le soir même la Municipalité accueillait les jeunes ayant atteint leur majorité ainsi que les nouveaux habitants de notre commune. 23 jeunes ont répondu présents.

B/ Téléthon : Le Téléthon s'est tenu le 8 décembre. Il a permis à l'OPEP de récolter CHF 2'600.-. Merci à l'OPEP pour ce dévouement.

C/ Le nouvel horaire 2014 des TPN entrera en vigueur ce dimanche 15 décembre.

- M. Cyrille PERRET

A/ Horaire de fin d'année : Les horaires de fin d'année de l'administration communale seront affichés d'une façon visible. Ces horaires ne concernent bien évidemment pas les services de la Voirie et le service technique.

B/ Skate Park : Le skate Park est maintenant terminé. C'est un bel ouvrage qui se marie parfaitement aux lieux. Il est déjà bien utilisé par les jeunes de notre village et de la région.

C/ Le règlement sur les déchets a enfin été signé par le Conseil d'Etat, Mme De Quattro. Il entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

- Le SYNDIC

A/ Petit récapitulatif de fin d'année. Durant l'année 2013, la Municipalité a déposé au Bureau du Conseil 21 préavis représentant un d'investissement total de CHF 13'088'000.-.

B/ Le SYNDIC a assisté cet après-midi au thé des aînés. Il est réservé aux personnes ayant plus de 80 ans. Sur Prangins, 93 personnes ont plus de 80 ans, soit 2,3% de la population. Et 9 personnes ont plus de 90 ans ce qui représente 0.2%.

Les communications étant terminées, on passe au point suivant.

6/ Préavis no 44/13

Demande d'un crédit complémentaire de CHF 36'000.- (sur un total de CHF 46'000.-) pour l'assainissement de la butte pare-balles du stand de tir Duillier-Prangins

Le **PRESIDENT** appelle M. Pascal Sandoz, président de la commission, pour la lecture des conclusions de la commission.

La discussion est ouverte.

- M. Gilles Mauroux remercie le travail de la commission qu'il trouve excellent. Il s'inquiète aussi car lorsqu'il s'agit de petits montants, l'Assemblée discute des heures durant. Comme le montant est déjà dépensé, que l'Assemblée n'a pas le choix, qu'il y a le budget à voter ce soir et un apéritif qui attend les conseillers, autant ne pas discuter sur ce sujet et passer au vote rapidement.

- M. Blaise CARTIER aimerait savoir combien de personnes de Prangins utilisent ce stand de tir ?

- M. Pascal SANDOZ répond que les pranginois représentent environ 75% des tireurs, soit 90 personnes.

Plus personne ne demandant la parole, la discussion est close. M. Pascal Sandoz lit les conclusions du préavis. Vote.

**Le préavis no 44/13 est accepté
par 48 oui et 1 abstention**

7/ Préavis no 45/13

Demande d'un crédit de CHF 420'000.- TTC pour la création d'un espace public à côté de l'Auberge communale

Le PRESIDENT appelle M. Yvan Buccioli, président de la commission, pour la lecture des conclusions de la commission.

Petite inversion en dernière page du rapport de la commission, il s'agit bien du préavis 45/13 et non 54/13.

La discussion est ouverte.

- M. Jacques AUBERSON constate que le préavis annonce une dépense de CHF 420'000.- mais lit également en page 4 du rapport de la commission que des dépenses totalisant CHF 57'000.- ont déjà été déboursées. Est-ce bien juste de comprendre que le projet coûterait au final CHF 477'000.-?

- M. Yvan BUCCIOLI confirme. C'est la raison pour laquelle la commission a jugé nécessaire de faire apparaître ces montants dans son rapport.

- M. Jacques AUBERSON estime donc, qu'en théorie, si le préavis est refusé ces CHF 57'000.- sont perdus ?

- M. Yvan BUCCIOLI ne pense pas ainsi. Ces études préalables permettent de visualiser le projet, d'affiner les idées, etc. Si ce projet venait à être refusé, les études préliminaires seront toujours utiles pour travailler sur un autre projet.

- M. Daniel BUJARD demande si ce projet fera l'objet d'oppositions car le quartier a une histoire particulière.

- Mme Martine BAUD répond qu'on ne peut jamais savoir à l'avance si un projet fera l'objet d'oppositions ou pas. Les trois bâtiments derrière l'auberge étaient un projet bien particulier où il y a eu effectivement des oppositions. Là, il s'agit d'un espace public et Mme BAUD a bon espoir que la mise à l'enquête se fasse «sans vague».

- M. Jacques AUBERSON a entendu dans les communications de début de séance qu'un préavis sera déposé sur l'aménagement de la place du village. Cette place publique est juste à côté. N'aurait-il pas valu d'abord faire voter l'aménagement du centre du village et après la place publique ? Comment cette place publique va-t-elle être intégrée au projet du centre du village ? La commission a-t-elle pu voir des plans ou un concept d'aménagement permettant de visualiser cette intégration ?

- M. Yvan BUCCIOLI répond que non. Au niveau de la commission, cette question ne posait pas réellement de problème. Par contre, la commission avait des questions sur la mobilité et la Municipalité lui a répondu que le projet pour le centre du village avait été adapté. De plus, c'est le même mandataire, M. Le Baron, qui a conçu cette place publique et qui va participer aux travaux d'aménagement du centre du village.

- Mme Martine BAUD complète. Le projet de la place publique et le projet du centre du village n'ont pas la même temporalité. La place publique se trouve en situation de chantier. Les bâtiments derrière l'auberge seront terminés d'ici 12-15 mois et, si l'on ne fait rien, la place sera toujours en chantier, raison pour laquelle le préavis est proposé maintenant. Quant à l'aménagement du Centre du village, celui-ci se fera au cours des prochaines années. Le préavis qui sera présenté au mois de février n'est pas un préavis de crédit mais d'information sur le concept choisi.

- M. Gilles MAUROUX a assisté il y a une dizaine de jours à une présentation sur la mobilité dans le cadre de la commission d'urbanisme. Cette place est une entité à part. Les bâtiments autour ne vont pas changer. Dans le concept du centre du village ce qui va changer ce sont les limitations de vitesse, la mobilité, les trottoirs qui disparaissent, etc. Ce n'est donc pas difficile d'intégrer la place publique votée ce soir avec le concept du centre du village. Cela fait longtemps que les gens qui habitent ce quartier supportent ce «no man's land». Il ne faut pas perdre de temps. M. Gilles MAUROUX encourage vivement les conseillers à voter pour ce projet.

- M. Claude PERRET demande si cette place est entièrement dédiée au public ou s'il y aura un endroit réservé aux locataires des trois bâtiments ?

- M. Yvan BUCCIOL répond qu'elle est entièrement publique sans espace privatif. Par contre, il est vrai qu'elle invite les gens à la rencontre et qu'elle crée un sentiment de proximité avec les différents bâtiments autour.

Plus personne ne demandant la parole, la discussion est close. M. Yvan Bucciol lit les conclusions du préavis. Vote.

**Le préavis no 45/13 est accepté par
39 oui, 3 non et 7 abstentions**

Mme Martine BAUD remercie l'Assemblée pour ce vote.

8/ Préavis no 46/13

Budget communal 2014

Le PRESIDENT appelle M. Daniel Friedli, président de la COFIN, pour la lecture des conclusions de la commission.

- Le SYNDIC aimerait intervenir avant la discussion. Le rapport de la COFIN est extrêmement bien fait et très explicite. Pour compléter, le SYNDIC explique aux conseillers la politique financière générale de la Municipalité, soit présenter un budget équilibré, avoir un taux d'imposition pérenne et attractif, maintenir une dette stable et la réduire cette année de trois millions et garantir les prestations à nos citoyens en terme de fonctionnement mais aussi en terme de développement de projets. Il en profite pour donner quelques explications supplémentaires sur le budget, sur sa nouvelle présentation, sur les augmentations ou diminutions de comptes, etc. Enfin, la Municipalité a usé de son nouveau droit de déposer des amendements pour corriger ou modifier quelques points au budget, amendements purement techniques ou comptables qui n'influencent pas ou très peu le résultat final. La discussion est ouverte.

1. ADMINISTRATION GENERALE

Compte 180.3188 - Frais de transport (ligne 5)

Amendement No 1 de la COFIN : diminution de 40'000.-, soit de porter ce compte à CHF 531'000.- (au lieu de 571'000.-)

- M. Daniel FRIEDLI explique que de nouveaux chiffres ont été présentés aujourd'hui même par les TPN pour le budget 2014 (CHF 531'000.- au lieu de CHF 571'000.-, comme annoncé en page 4 du rapport de la COFIN.) La baisse suggérée par la COFIN de CHF 51'000.- était donc trop importante. La COFIN propose de modifier son amendement comme écrit ci-dessus.

La Municipalité accepte l'amendement dans sa nouvelle mouture. Discussion.

- M. Daniel BUJARD demande s'il y a eu de la part de TPN des justifications supplémentaires sur cette importante différence.

- M. Daniel FRIEDLI répond qu'une partie est mentionnée dans le rapport mais que cela provient essentiellement de la sous-estimation de 2013 qui fait que la différence entre le montant de 2013 et celui de 2014 est énorme. Le chiffre pour 2013 annoncé également aujourd'hui par les TPN serait de CHF 497'000.-. L'augmentation à CHF 531'000.- reste dans le raisonnable. L'augmentation entre 2012 et 2013 est justifiée par un accroissement de l'offre qui a augmenté entre 18 et 20% et le nombre de kilomètres parcourus, le nombre de chauffeurs, etc. augmentent dans les mêmes proportions.

- M. Daniel BUJARD demande si ces montants ont été négociés.

- Mme Violetta SEEMATTER répond que ces chiffres ne peuvent pas être négociés car le calcul se fait par rapport au nombre de bus, au nombre de kilomètres, aux rotations des bus, des pauses, du personnel en plus, etc. Ce calcul est fait par un programme informatique spécial. Mme Violetta SEEMATTER ne se voit pas aller négocier cela.

- M. Gilles MAUROUX estime que tout se négocie. Il aimerait également savoir ce que veut dire la dernière phrase dans le rapport de la COFIN sous ce point : *«A noter que grâce à cette audition, certaines imputations sur la ligne 805 seront revues à la baisse»* ? Qu'est-ce qui était imputé sur cette ligne qui pourrait être négocié ?

- M. Daniel FRIEDLI répond qu'il s'est avéré que les pauses des bus lors des rotations étaient trop imputées à la ligne 805, donc mal réparties sur l'ensemble des lignes.

- M. Ralph AGTHE propose qu'à défaut de négocier les montants la Municipalité pourrait négocier les horaires. Pour exemple, pour le train qui arrive en gare à 18h13 à Nyon, le bus part à 18h13 aussi ! Ces bus ne pourraient-ils pas partir à 18h14 ? Ce genre de négociations serait possible et arrangerait bon nombre de pranginois.

La discussion est close. Vote.

L'amendement No 1 COFIN :

**Compte no 180.3188 - Frais de transport (ligne 5) Fr. 531'000.-
est accepté par 48 oui et 1 abstention**

Compte 180.3528 - Vélopass

- M. Roland HAAS voit ce compte à CHF 11'000.-. Selon le préavis il devait s'agir de CHF 10'000.- par an. Pourquoi cette augmentation ? Vaut-on faire l'amortissement en 2013 ?

- Mme Violetta SEEMATTER pense qu'il s'agit d'une erreur de frappe. Quant à la deuxième question, il ne s'agit pas de l'amortissement mais de la couverture de déficit accordée par le Conseil lors du vote du préavis.

2. FINANCES

Compte 220.4909 - Imputations internes diverses

Amendement No 3 de la Municipalité : Diminution de ce compte à CHF 219'900.-.

Correction comptable. Cet amendement est en relation avec l'amendement No 2 figurant plus loin au chapitre 4, compte No 470.3909.

Pas de discussion. Vote.

L'amendement No 3 de la Municipalité :

**Compte no 220.4909 - Imputations internes diverses Fr. 219'900.-
est accepté par 45 oui et 4 abstentions**

3. DOMAINES ET BATIMENTS

Compte 310.4232 - Location des terrains et fermages du patrimoine financier

Amendement No 2 de la COFIN : augmentation de 15'000.-, soit porter ce compte à **205'000.-** (au lieu de 190'000.-).

Concerne le droit de superficie à la Barcarolle. La Municipalité a prévu de faire les augmentations légales prévues mais a oublié de corriger sa ligne budgétaire.

La Municipalité accepte cet amendement.

Pas de discussion. Vote.

L'amendement No 2 COFIN :

Compte no 310.4232 -

**Location des terrains et fermages du patrimoine financier - Fr. 205'000.-
est accepté à l'unanimité**

Compte 352.3124 - Achat et consommation de combustibles

Amendement No 3 de la COFIN : diminution de 11'000.-, soit porter ce compte à **39'000.-** (au lieu de 50'000.-)

La Municipalité accepte cet amendement.

Pas de discussion. Vote.

L'amendement No 3 COFIN :

**Compte no 352.3124 - Achat et consommation de combustibles, Fr. 39'000.-
est accepté par 48 oui et 1 abstention**

Compte 355.3221 - Intérêts passifs

Amendement No 1 de la Municipalité : Retirer le montant de CHF 15'300.- et porter ce compte à **zéro**.

Montant inscrit par erreur dans le budget.

Pas de remarque. Vote.

L'amendement No 1 de la Municipalité :

Compte no 355.3221 - Intérêts passifs

Fr. 0.-

est accepté à l'unanimité

4. TRAVAUX

Compte 431.3143 - Entretien de l'éclairage public.

- M. Gilles MAUROUX s'étonne que les charges diminuent avec tous les problèmes d'éclairage que l'on entend en fin de séances du Conseil. Dans le budget 2013, ce compte était à CHF 90'000.-- et pour 2014 à CHF 50'000.--.

- M. Daniel FRIEDLI pense avoir une réponse. En 2012, ce compte était déjà à CHF 50'000.-. En 2013, il y a eu des dépenses exceptionnelles et en fait on revient à un chiffre habituel en 2014.

Compte 455.3188 - Frais de transports, enlèvement et élimination des ordures

- M. Roland HAAS se souvient que lors de l'entrée de la Commune dans le capital de la SADEC, les frais TRIDEL diminueraient de 15%. Cela ne devrait-il pas se répercuter dans ce compte ?

- M. Cyrille PERRET répond qu'il y a confusion. Les frais de TRIDEL ne concernent pas le transport mais l'incinération uniquement.

Compte 461.4341 - Taxes uniques de raccordement aux collecteurs

Amendement No 4 de la Municipalité : Diminution de ce compte à **CHF 70'000.-**

Compte 462.4341 - Taxes uniques de raccordement, STEP

Amendement No 5 de la Municipalité : Diminution de ce compte à **CHF 70'000.-**

Ces deux amendements sont liés. Corrections comptables.

Aucune discussion. Vote

L'amendement No 4 de la Municipalité :

Compte no 461.4341 -

Taxes uniques de raccordement aux collecteurs

Fr. 70'000.-

L'amendement No 5 de la Municipalité :**Compte no 462.4341 -****Taxes uniques de raccordement, STEP****Fr. 70'000.-****sont acceptés à l'unanimité**Compte 470.3909 - Imputations internes diversesAmendement No 2 de la Municipalité : Diminution de ce compte à CHF 119'900.-.

Aucune discussion. Vote

L'amendement No 2 de la Municipalité :**Compte no 470.3909 - Imputations internes diverses****Fr. 119'900.-****est accepté à l'unanimité****5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES**Compte 510.3522 - Participation à des charges d'enseignement et de culte d'autres communesAmendement No 4 de la COFIN : diminution de Fr. 12'000.--, soit porter ce compte à 115'500.- (au lieu de 127'500.-)Compte 520.3522 - Participation à des charges d'enseignement d'autres communes (écolage)Amendement No 5 de la COFIN : diminution de 6'000.-, soit porter ce compte à 488'400.- (au lieu de 494'400.-)

Discussion.

- M. Daniel FRIEDLI regrette que ces comptes soient assez «obscur». Il s'agit d'un paquet global incluant du mobilier, des transports, des devoirs surveillés, la cantine, le médecin scolaire, etc. Précédemment, ces postes étaient détaillés dans les budgets et comptes. Maintenant, il s'agit de montants globaux. Ces montants augmentent de manière substantielle au-delà des effectifs des écoles. Au budget 2013, les postes bibliothécaires avaient été amendés pour ne plus apparaître dans les comptes 2012 mais ils refont surface aujourd'hui. La COFIN a donc demandé la diminution de ces montants. Normalement, dans la bascule Etat-Comm, les communes ne sont plus censés payer les salaires des enseignants ni du personnel administratif.

- La Municipalité n'accepte pas l'amendement No 4. Si les salaires des enseignants sont pris en charge par le Canton, il s'agit ici en fait d'un montant de secrétariat. Il existe une convention signée entre Nyon et l'Etat de Vaud qui stipule qu'un certain nombre de charges, et notamment en matière de secrétariat et direction des écoles, soit du doyen, doit être pris en charge par les communes de Nyon et Prangins. Cette convention fixe le financement des tâches communales déléguées à l'administration cantonale. Cette dernière fait les tâches mais refacture aux communes avec un taux lié. Pour le secrétariat et le doyen cela représente 2,37% des masses salariales, soit ces CHF 12'000.-.

Quant à l'amendement No 5, la Municipalité l'accepte.

- M. Daniel FRIEDLI regrette que cette convention n'ait pas été présentée à la COFIN. Si on regarde les comptes 2012, ce type de montants n'apparaît pas.

- M. Christophe WIDMER se permet d'intervenir pour être lui-même doyen à Gland. Il confirme qu'une partie de son travail purement administratif (devoirs surveillés, administration, etc) est refacturé à la Commune de Gland. Par contre, M. WIDMER s'étonne de voir les bibliothécaires comme employés du Canton car, à sa connaissance, ce sont des employés communaux dont une partie du travail pédagogique fait avec les classes suite à la demande de professeurs est refacturée ensuite à l'Etat de Vaud. M. WIDMER se demande même s'il ne pourrait pas y avoir des recettes du coup.

- M. Peter DORENBOS confirme que dans les comptes 2012 le compte bibliothécaire est à zéro.

- Mme Violetta SEEMATTER répond qu'aux budgets 2012 et 2013 ce n'était pas sur la même ligne budgétaire mais que la participation s'élevait à CHF 8'000.-. De plus, les amendements ne concernent pas les bibliothécaires mais des frais de secrétariat.

La discussion est close. Vote.

L'amendement No 4 COFIN :

Compte no 510.3522 -

**Participation à des charges d'enseignement et de culte
d'autres communes**

Fr. 115'500.--

est accepté par 15 oui, 5 non et 26 abstentions

L'amendement No 5 COFIN :

Compte no 520.3522 -

**Participation à des charges d'enseignement
d'autres communes (écolage)**

Fr. 488'400.--

est accepté par 48 oui et 1 non

6. POLICE

Compte 650.3116 - (nouveau compte)

Amendement No 6 de la Municipalité : Réhabilitation de ce compte à CHF 10'000.-.

Les bornes hydrantes n'étaient pas à la charge de la commune jusqu'à ce jour mais le seront dorénavant suite à l'adoption de l'association intercommunale SDIS Nyon-Dôle.

Aucune discussion. Vote

L'amendement No 6 de la Municipalité :

Compte no 650.3116 (nouveau compte)

Fr. 10'000.-

est accepté à l'unanimité

7. SECURITE SOCIALE

Aucune remarque.

La discussion porte sur l'entier du préavis.

- M. Rémy COCHET demande si le tableau à la fin du rapport de la COFIN doit être voté et lequel entre celui-ci et celui figurant dans le préavis est correct ?

- M. Daniel FRIEDLI répond que l'on ne vote que ce qui se trouve avant les conclusions du préavis. Le tableau annexé au rapport de la COFIN est la dernière version correcte.

- M. Jacques ANTOINE demande si l'on doit voter les montants figurant en page 5 du préavis. Et après tous ces amendements, peut-on connaître les nouveaux chiffres ?

- Le SYNDIC a fait en gros le calcul. Il ressort une économie de charges de CHF 100'000.- et avec le nouveau compte sur les bornes hydrantes d'un montant de CHF 10'000.-, l'excédent de charges est quasiment à zéro maintenant. Et non on ne vote pas ces montants, il s'agit d'une indication.

- M. Pascal SANDOZ demande à la COFIN si elle a un droit de regard sur les comptes 2013, bien que pas encore bouclés, pour valider le budget 2014 ?

- M. Daniel FRIEDLI répond que la COFIN demande l'état des comptes en 2013 lorsqu'elle siège pour se rendre compte s'il faut diminuer une prévision ou l'augmenter. Par contre, elle ne le fait pas pour tous les comptes, le travail serait trop conséquent. Elle fait des pointages et cible les comptes qui l'intéressent. La COFIN se penche par contre très sérieusement sur les rentrées fiscales.

- M. Rémy COCHET revient au tableau. Si ce soir on accepte le budget, cela donne-t-il la permission à la Municipalité d'engager 1.25 employé(s) en 2014 ?

- M. Daniel FRIEDLI acquiesce. L'Assemblée ne peut pas dire à la Municipalité quel genre d'employé engager mais cela lui donne la marge de manœuvre nécessaire pour le faire.
Plus personne ne demandant la parole, la discussion est close. M. Daniel Friedli lit les conclusions du préavis. Vote.

**Le préavis no 46/13, tel qu'amendé,
est accepté à l'unanimité**

Le SYNDIC remercie l'Assemblée pour son vote et sa confiance. Il réitère ses remerciements à la COFIN pour son excellent travail et sa rigueur.

9/ Annonce des préavis à venir

Le SYNDIC annonce les préavis suivants :

- Concept de requalification du Centre de Prangins,
- Réponses au postulat et à la motion de M. Peter Dorenbos,
- Nouvelle déchetterie intercommunale,
- Règlement du conseil communal, dans le courant du premier semestre 2014 si tout va bien.

10/ Propositions individuelles et divers

- M. Rudolf SCHNIDER a reçu le nouveau macaron pour la déchetterie. Serait-il possible d'avoir un macaron supplémentaire par foyer ou par personne qui paie ses impôts afin de faciliter les choses ?
- M. Cyrille PERRET prend note de cette demande mais les coûts seraient conséquents. Pour l'instant, nous sommes dans le provisoire en attendant une nouvelle déchetterie. M. PERRET va calculer les coûts et donner réponse à une prochaine séance.
- M. Jacques AUBERSON a plusieurs questions. Premièrement, les conseillers peuvent-ils recevoir la présentation que le Préfet a fait lors de la dernière séance ? Deuxièmement, vu le nombre de chantiers qu'il y a à Prangins, M. AUBERSON a malheureusement constaté qu'à la route de Bénex les bordures des routes sont détruites. Seraient-ils possible d'inspecter régulièrement les routes pranginoises et facturer, si possible, les frais de détérioration aux entreprises concernées ? Enfin, à la route de l'Etraz, il y a trois petits chantiers qui durent depuis le mois de juin. Est-ce la SEIC ou les Services Industriels qui les ont débutés ? Quoi qu'il en soit ils sont en «stand by» depuis six mois. Quand est-ce que ces trous vont être rebouchés ?
- M. Cyrille PERRET confirme que ces bordures sont en mauvais état mais si elles sont réparées maintenant elles seront à nouveau détruites par les camions. Quant aux travaux à la route de l'Etraz c'est effectivement les SI à Nyon qui les ont faits. Peut-être ont-ils oublié de refermer ces trous, M. PERRET va se renseigner.
- M. Georges SUTER parle du Calendrier de l'Avent organisé à l'échelle du village. Chaque jour une fenêtre s'éclaire et reste allumée. Normalement tout le monde devrait le savoir mais cela n'a pas l'air d'être le cas. Pour ceux qui n'auraient pas reçu la feuille d'information, cette manifestation est indiquée sur le site de la Commune et M. SUTER incite tout le monde à venir partager un moment chaleureux en compagnie d'autres personnes.
- Mme Giovanna BACHMANN demande si la déchetterie aux Abériaux pourrait être ouverte tous les samedis matin ?

- M. Cyrille PERRET répond qu'elle sera ouverte un samedi sur deux. Tous les mercredis par contre jusqu'à 19h00.
 - Mme Ursula ANDRE demande quelles tâches exactes sont attribuées au personnel qui travaille à la déchetterie des Abériaux. Plusieurs personnes sont arrivées avec de gros déchets et ont eu de la peine à les décharger de leur véhicule. Le personnel technique leur aurait répondu que ce n'est pas leur travail de les aider.
 - M. Cyrille PERRET est sensible à cette problématique. Les directives sont très claires. Le personnel n'aide pas à décharger de la voiture au sol. Ceci pour éviter toute mauvaise manœuvre qui endommagerait le véhicule et qui mettrait en cause le personnel de la voirie. Par contre, lorsque le matériel est lourd mais qu'il est déjà sorti du véhicule, il paraît effectivement normal que le personnel aide à le mettre dans la benne correspondante. M. PERRET va intervenir à nouveau dans ce sens.
 - M. Daniel BUJARD a une question pour le SYNDIC. M. Pascal Broulis a fait une intervention l'autre jour au sujet du « conflit » avec la France sur la restitution des impôts à la source des frontaliers qui doit revenir au Canton de Vaud. M. Broulis a annoncé un demi-milliard de francs. Sachant le nombre de frontaliers qui travaillent sur Prangins, est-ce que notre commune est concernée par cette rétribution ?
 - Le SYNDIC répond que oui. Cela dit la loi existe, les accords franco-suisse également et cet argent est dû par la France à la Suisse. Il sera certainement réglé. La question est de savoir quand.
 - M. Marc VON BÜREN revient sur le personnel de la déchetterie. Peut-être que certaines personnes ont été déçues quant à la disponibilité du personnel mais il faudrait aussi avoir de la patience et un comportement correct vis-à-vis de celui-ci. En cette période de fin d'année, cela leur ferait certainement plaisir qu'on leur offre du chocolat ou du vin et ainsi on serait mieux servi.
 - M. Gilles MAUROUX sait que lorsque des personnes âgées téléphonent pour qu'on vienne les aider à transporter depuis chez elles jusqu'à la déchetterie un vieux canapé ou quelque chose de trop lourd pour elles, il leur est répondu que ce n'est pas le problème de la voirie et on ne les aide pas. Ce n'est pas normal. Il faut pouvoir aider ce genre de personne qui ne peut pas aller d'elle-même à la déchetterie.
- M. Yvan BUCCIOL a des questions concernant le PIR. 1) Dans quelle mesure la Commune de Prangins est-elle engagée aujourd'hui si l'on considère un remaniement au PIR des projets possibles ? Avec le rejet du PIR qu'en est-il des subventions cantonales ou fédérales qui sont liées aux projets ? 2) N'y a-t-il pas un manque de légitimité des structures du Conseil Régional ? A-t-on un espoir de réformer ces structures ?
- Le SYNDIC répond que les lendemains du PIR sont encore un peu «nébuleux». Rien n'a encore été précisé par le Conseil Régional. A ce stade, il est très difficile de dire comment vont évoluer les quelques soixante projets estimés à plus de cinq cent millions de francs. Une réflexion est menée par le biais d'un groupe de travail qui a sollicité les différentes communes pour en faire partie et Prangins a une place au sein de ce groupe. Ce groupe de travail a pour mission de repositionner et de donner une légitimité aux statuts du Conseil Régional, à la composition des différentes instances qui le composeront, etc. Quant à la suite des projets, tout n'est pas bloqué mais il y aura à un moment donné un problème de financement de ces projets. L'objectif du PIR était la participation financière de l'ensemble des communes du district à des projets de rayonnement régional. Le PIR n'ayant pas été accepté, beaucoup de projets n'auront pas le financement nécessaire.
 - M. Georges SUTER recherche des cartes de vote anciennes, celles que l'on gardait à la maison et qui étaient trouées chaque fois que l'on allait voter. Les machines qui perforaient ces cartes et qui comptaient

les voix en même temps ont été offertes au Musée National Suisse. Par contre, il leur manque des cartes de vote. Si quelqu'un en a encore dans ses tiroirs et désire les offrir, qu'il n'hésite pas.

Plus personne ne demandant la parole, le PRESIDENT dit quelques mots
« Aux termes de cette année 2013, je voudrais vous remercier, au nom du Bureau, pour votre investissement, ici en séance et aussi dans les commissions. J'associe ces remerciements à toutes nos familles qui supportent nos absences. Je souhaite à chacun et chacune d'entre vous un Joyeux Noël, de bonnes fêtes de fin d'année et vous souhaite une nouvelle année 2014 pleine d'amour, de joie et d'amitié. Puisque nous sommes invités à un apéro après la séance, je vous souhaite santé à tous ! »

Le SYNDIC en profite pour remercier également les membres du Conseil. La dernière séance de l'année est un peu particulière puisque nous terminons une année comptable mais l'année politique continue jusqu'à fin juin. Cette séance est également celle de la moitié de la législature actuelle. En regardant dans le rétroviseur l'on peut voir tout ce qui a déjà été établi mais cela nous fait prendre aussi conscience de tout ce qu'il y a encore à faire. Le SYNDIC remercie les membres du Bureau et son Président avec qui la Municipalité a d'étroites et régulières relations. Il remercie également l'ensemble des commissions qui ont travaillé sur les projets. La Municipalité a plaisir d'offrir ce soir une collation à l'issue de ce Conseil. Pour terminer, le SYNDIC souhaite à tous d'excellentes fêtes de fin d'année, de profiter de cette « trêve politique » pour se ressourcer et revenir au prochain conseil de février plein d'énergie.

11/ Contre-appel

La présence est de 50 membres. La séance se termine à 22h25.

CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Le Président

La Secrétaire

Reynald Pasche

Patricia Jaquier Pérard